

6.3 Justice

En 2019, 1,5 million de nouvelles **affaires** sont introduites **au fond** devant les tribunaux civils, hors protection des majeurs et des mineurs ► **figure 1**. Elles relèvent notamment du droit des contrats (24 %) et de la famille (23 %). Les nouvelles affaires familiales (351 000) restent stables en 2019, avec une hausse de 24 % des affaires liées à la protection dans le cadre familial (essentiellement dans le cadre de violences intrafamiliales, compensée par une baisse de 5 % des demandes de divorces (hors consentement mutuel, qui ne passent plus systématiquement devant le juge) et de 13 % de celles relatives au régime patrimonial. Les affaires liées au droit des contrats (357 600), en baisse de 1,1 %, portent principalement sur les baux d'habitation et professionnels, ainsi que les dettes non régularisées. Le contentieux des personnes (hors protection des mineurs et majeurs) augmente de 1,2 % en 2019 (147 900 affaires). Le nombre d'affaires nouvelles relatives au droit du travail et de la protection sociale (283 700) augmente considérablement en 2019 (+ 65 %) en raison du transfert du contentieux social aux tribunaux de grande instance au 1^{er} janvier 2019 (à périmètre identique, la hausse n'est que de 3 %). Les nouvelles affaires concernant les entreprises en difficulté (134 400) baissent de 2,5 %.

En 2019, les parquets traitent 4,2 millions d'affaires pénales, dont 2,8 millions ne sont pas poursuivables (non élucidées, charges insuffisantes, etc.). Dans ces affaires, 2,0 millions de personnes sont impliquées comme autrices, dont 29 % se révèlent non poursuivables ► **figure 2**. Parmi les auteurs poursuivables, 36 % font l'objet d'une mesure alternative aux poursuites, 5 % d'une composition pénale et 10 % d'un classement sans suite pour inopportunité des poursuites. Finalement, près de la moitié des personnes poursuivables, soit

703 500 personnes, sont poursuivies devant une juridiction.

En 2018, 549 400 condamnations sont prononcées à la suite d'un crime, d'un délit ou d'une contravention de 5^e classe (hors tribunaux de police) ► **figure 3**. Les infractions liées à la circulation routière et aux transports représentent 40 % des condamnations. Les atteintes aux biens en représentent 20 %, en baisse de 4,5 % en 2018. Les atteintes aux personnes (17 %) baissent un peu (- 1,3 %), les faits commis étant six fois sur dix des coups et violences volontaires.

Parmi les condamnés, 90 % sont des hommes, 35 % ont moins de 25 ans (8 % sont mineurs) et 15 % sont de nationalité étrangère. En 2018, 14 % des condamnés pour délit sont en état de **récidive légale**, avec des taux plus élevés parmi les condamnés pour vol ou conduite en état alcoolique (respectivement 22 % et 17 %).

Au 1^{er} janvier 2021, l'administration pénitentiaire dispose de 60 600 places de détention réparties dans 188 établissements. 62 700 personnes y sont détenues, soit une densité carcérale de 103 détenus pour 100 places, contre 116 au 1^{er} janvier 2020 ► **figure 4**. Cette baisse s'explique notamment par des sorties anticipées pour les condamnés en fin de peine dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Par ailleurs, 12 300 personnes sont écrouées non détenues (sous surveillance électronique ou en placement à l'extérieur sans hébergement). Les personnes écrouées sont relativement jeunes (22 % ont moins de 25 ans), 22 % sont de nationalité étrangère et moins de 4 % sont des femmes. 13 % des condamnés exécutent une ou plusieurs peines fermes dont la durée cumulée est inférieure ou égale à six mois, contre plus de cinq ans pour 26 % d'entre eux. ●

► Définitions

L'**affaire** est une procédure soumise à une juridiction civile ou pénale. L'affaire civile est dite « **au fond** » quand elle est soumise à une juridiction pour trancher l'objet même du litige, par opposition aux référés.

En matière délictuelle, une personne est en état de **récidive légale** lorsqu'elle commet un même délit ou un délit assimilé par la loi dans un délai de cinq ans à compter de l'expiration ou de la prescription de la précédente peine.

► Pour en savoir plus

- *Références Statistiques Justice, année 2019*, SDSE, décembre 2020.
- *Chiffres Clés de la Justice 2020*, SDSE, octobre 2020.

► 1. Justice civile : nouvelles affaires introduites au fond

en milliers

	Y compris protection des mineurs			Hors protection des mineurs ¹			Hors protection des majeurs et mineurs ¹		
	2005	2010	2015	2015	2016	2017	2017	2018	2019
Ensemble	1 829	1 884,7	1 847,4	1 820,0	1 781,6	1 669,5	1 431,4	1 403,6	1 498,8
<i>dont : droit des personnes</i>	195	264,5	352,2	324,9	337,6	368,7	141,0	146,2	147,9
<i>droit de la famille</i>	465	451,5	434,2	434,2	443,3	361,7	358,9	351,0	351,0
<i>entreprises en difficulté</i>	195	184,8	162,6	162,6	153,0	142,5	142,5	137,9	134,4
<i>droit des contrats</i>	436	461,7	402,7	402,7	385,6	366,5	366,5	361,5	357,6
<i>droit du travail et de la protection sociale</i>	277	274,4	244,5	244,5	216,4	190,4	190,4	171,1	283,7

1 Les données relatives à la protection des mineurs ne sont plus disponibles depuis 2016, celle des majeurs depuis 2018.

Lecture : en 2019, 1 498 800 affaires civiles ont été introduites au fond, dont 147 900 relatives au droit des personnes.

Champ : France (y compris Mayotte depuis 2011), juridictions civiles de première instance et cours d'appel.

Source : ministère de la Justice, SDSE, exploitation statistique du répertoire général civil.

► 2. Justice pénale : orientation des auteurs par les parquets

en milliers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019p
Auteurs impliqués dans une affaire pénale	2 066,2	1 997,1	2 155,0	2 018,8	2 039,6	2 014,2
Dans les affaires non poursuivables	600,9	589,6	662,4	608,2	596,5	586,3
<i>CSS pour infraction non poursuivable</i>	499,8	492,3	557,3	499,7	488,7	477,4
<i>CSS pour défaut d'éclaircissement</i>	101,1	97,4	105,1	108,4	107,8	108,9
Dans les affaires poursuivables	1 465,3	1 407,5	1 492,6	1 410,6	1 443,1	1 427,9
<i>CSS pour inopportunité des poursuites</i>	134,5	133,7	153,7	129,7	132,8	140,0
<i>CSS après procédure alternative</i>	579,1	527,6	581,3	530,2	534,7	515,6
<i>Composition pénale¹</i>	75,6	71,8	72,8	67,3	68,4	68,8
<i>Poursuite</i>	676,0	674,2	684,8	683,4	707,2	703,5

p : résultat provisoire ; CSS : classement sans suite. 1 La composition pénale permet au procureur de la République de proposer une amende ou une peine de substitution à une personne qui reconnaît avoir commis une infraction sans la traduire devant le tribunal.

Lecture : en 2019, 2 014 200 auteurs ont été impliqués dans une affaire pénale, dont 1 427 900 étaient poursuivables.

Champ : France.

Source : ministère de la Justice, SDSE, SID Cassiopée.

► 3. Justice pénale : condamnations selon la nature d'infraction

en milliers

	Y compris tribunaux de police			Hors tribunaux de police ¹			
	2005	2010	2015	2015	2016	2017	2018p
Ensemble	617,1	609,3	573,7	545,5	556,3	554,6	549,4
Atteinte aux personnes	111,5	110,3	100,8	95,1	95,3	96,8	95,5
<i>dont : homicides volontaires</i>	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4
<i>atteintes sexuelles</i>	13,0	10,2	8,9	8,9	8,8	9,1	9,1
<i>coups et violences volontaires</i>	65,3	72,3	64,7	59,2	59,2	59,5	59,2
<i>homicides et blessures involontaires</i>	14,2	9,6	8,1	8,0	7,8	8,4	8,1
Atteinte aux biens	152,7	134,9	123,1	120,6	120,0	117,3	112,0
Infraction économique et financière	26,3	17,6	15,0	14,0	13,5	13,2	12,3
<i>dont : chèques</i>	8,3	5,1	3,8	3,8	3,6	3,2	2,7
<i>travail illégal</i>	3,9	3,6	2,5	2,5	2,4	2,4	2,1
Circulation routière et transports	241,9	251,1	228,1	211,1	217,6	215,6	218,6
<i>dont : conduite en état alcoolique</i>	116,2	118,5	97,2	97,2	94,1	92,8	90,7
<i>conduite sans permis ou malgré suspension</i>	42,6	58,3	53,8	53,8	58,0	57,0	56,6
Autres infractions	84,7	95,5	106,8	104,7	109,9	111,8	111,1
<i>dont : stupéfiants</i>	36,2	48,6	63,1	63,1	66,2	67,3	66,7
Caractéristiques des condamnés (en %)							
Mineurs	8,9	8,7	7,8	8,2	8,3	8,4	7,9
Femmes	9,4	9,5	10,1	10,2	10,3	10,2	10,2
Étrangers	13,5	12,7	13,7	13,6	13,7	14,3	15,0

p : résultat provisoire. 1 Les condamnations prononcées par les tribunaux de police ne sont plus disponibles depuis 2016.

Lecture : en 2018, 549 400 condamnations ont été prononcées, dont 95 500 pour une affaire relative à une atteinte à la personne.

Champ : France.

Source : ministère de la Justice, SDSE, fichier statistique du casier judiciaire national.

► 4. Nombre et caractéristiques des personnes écrouées au 1^{er} janvier

	2005	2010	2015	2018	2019	2020	2021
Détenues	58 231	60 978	66 270	68 974	70 059	70 651	62 673
Non détenues	966	5 111	11 021	10 811	11 191	12 209	12 348
Ensemble	59 197	66 089	77 291	79 785	81 250	82 860	75 021
Moins de 25 ans (en %)	26,3	25,7	24,3	23,6	23,0	22,3	21,8
Femmes (en %)	3,8	3,4	3,4	3,7	3,8	3,8	3,6
Étrangers (en %)	21,5	17,8	19,0	20,6	21,2	21,0	22,0

Lecture : au 1^{er} janvier 2021, 75 021 personnes sont écrouées, dont 62 673 sont détenues.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2010, France à partir de 2011.

Source : ministère de la Justice, direction de l'administration pénitentiaire.